

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 février 2005
(convocation du 14 février 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Février Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELLIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à Mme. RAFFARD Florence
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie
Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à cptre de 10 h 15)
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain
Mme. LACUEY Conchita à Mme. CARTRON Françoise
M. MERCIER Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. ANZIANI Alain à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
M. CANIVENC René à M. GELLE Thierry
M. CANOVAS Bruno à M. DUCASSOU Dominique

M. CAZENAVE Charles à M. JUNCA Bernard
M. CHAZEAU Jean à Mme. ISTE Michèle
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à M. PIERRE Maurice
M. DELAUX Stéphan à M. BOBET Patrick
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. DUTIL Silvère
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime (à cptre de 10 h 30)
M. LOTHaire Pierre à M. REBIERE André
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. DESSERTINE Laurence
M. PONS Henri à M. SEUROT Bernard
M. QUERON Robert à M. SOUBIRAN Claude

ABSENTS :

M. DAVID Alain, M. TOUZEAU Jean, Mme. FAORO Michèle, M. GRANET Michel, Mme. LIMOUZIN Michèle, M. MONCASSIN Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Réalisation de la 1ère phase des 3 lignes de tramway (A, B et C) - Fouilles archéologiques préventives - Avenant n°4 - Prolongation du délai initial de la convention et fouilles sur sites de Bordeaux - Décision - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Compte tenu du potentiel archéologique que recèle le tracé du tramway, une convention tripartite État, AFAN (Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales, devenue INRAP) et Communauté Urbaine de Bordeaux a été signée le 7 juillet 2000, pour un montant de 712 612,72 €. Le premier avenant du 18 décembre 2000 a défini le programme d'intervention des sites Allées d'Orléans/Centre Historique de Bordeaux pour un montant de 49 645,78 €. Le second avenant du 28 janvier 2002 a défini le programme d'intervention des sites Places Pey Berland, Rohan et Jean Moulin, pris en charge par la Direction des Grands Travaux. Le 3^{ème} avenant a entériné le transfert des droits et obligations contractuelles que la Communauté urbaine de Bordeaux avait avec l'AFAN au profit de l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives).

Conformément aux articles 2 et 11 de la convention cadre, le présent avenant a pour objet la prise en compte financière :

- des opérations archéologiques sur les sites suivants :
Cours Pasteur, Place Pey-Berland, rue du Pas Saint Georges, Place Jean Moulin,
Place de la Comédie, rue Vital Carles, Allées d'Orléans.
- de la prolongation du délai initial, porté au 30/06/2005,

Les montants maximum s'élèvent respectivement à :

➤ Cours Pasteur :	98 060,70 € HT soit 59 294,51 € TTC
➤ Place Pey-Berland :	49 577,35 € HT soit 59 294,51 € TTC
➤ Place Jean Moulin :	15 565,37 € HT soit 18 616,18 € TTC
➤ Place de la Comédie :	18 659,17 € HT soit 22 316,37 € TTC
➤ Rue Vital Carles :	34 208,79 € HT soit 40 913,71 € TTC
➤ Allées d'Orléans :	8 792,45 € HT soit 10 515,77 € TTC
➤ prolongation délai	22 039,41 € HT soit 26 359,13 € TTC
Soit un total de :	246 903,24 € HT soit 295 296,28 € TTC

Ils seront imputés en dépenses, sur le budget annexe Transports – chapitre 23 – compte 23150072 de l'exercice en cours, dépenses intégrées au projet d'origine.

En conséquence et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer le projet d'avenant ci-annexé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 février 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
18 MARS 2005**

M. ALAIN CAZABONNE

